



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 05/03/2026

Dépôt sauvage à l'Anse Meunier : l'ONF dénonce une situation alarmante et appelle à la responsabilité citoyenne

Alerté par un signalement citoyen, l'ONF est intervenu le 20 février 2026 pour faire retirer un amas conséquent de déchets abandonnés en amont de la plage de l'Anse Meunier. Le site, classé parmi les secteurs les plus sensibles du littoral martiniquais, avait déjà fait l'objet de plusieurs opérations de nettoyage en 2025. Malgré ces efforts répétés, de nouveaux dépôts ont été constatés en ce début d'année.

Sur place, les agents ont découvert un amoncellement de sacs-poubelles éventrés, bouteilles plastiques, restes alimentaires et autres débris laissés à même le sol, à proximité immédiate des zones de passage. Un spectacle préoccupant, alors que l'Anse Meunier ne dispose volontairement pas de conteneurs, afin d'inciter les visiteurs à ramener leurs déchets chez eux.

Des pièges photographiques en préparation

Face à la multiplication des incivilités, l'ONF annonce que les zones les plus exposées pourraient être équipées prochainement de pièges photographiques. L'objectif : repérer et identifier les auteurs de dépôts sauvages.

Une infraction passible de sanctions

L'établissement rappelle que l'abandon de déchets en milieu naturel est un délit passible d'amendes conséquentes, conformément au Code de l'environnement. Un rappel nécessaire à l'heure où les équipes sur le terrain sont sollicitées de manière croissante pour des missions qui n'entrent pourtant pas dans leur cœur de métier.

« L'ONF n'est pas un service de voirie », souligne la direction. Les forestiers ne sont « ni équipés ni missionnés pour assurer la collecte d'ordures », même si des interventions exceptionnelles peuvent être déclenchées lorsque la protection du milieu naturel l'exige.

La vigilance citoyenne, un levier efficace

Le signalement à l'origine de l'intervention du 20 février confirme une tendance encourageante : la mobilisation citoyenne progresse. Un simple appel ou message peut permettre d'éviter une dégradation durable d'un site naturel, et d'engager rapidement les services compétents.

Contact presse

Timothée MELLE

Chargé de communication

Tél : +596 696 20 60 09
Mél : timothee.melle@onf.fr

78 route de Moutte
97200 Fort-de-France

Un patrimoine collectif à préserver

Pour l'ONF, la protection de l'Anse Meunier comme de l'ensemble des espaces naturels martiniquais repose sur une règle simple : « Nous sommes tous responsables ».

Ramener ses déchets, ne rien laisser sur place, signaler les comportements à risque : autant de gestes indispensables pour préserver un patrimoine fragile soumis à une fréquentation croissante.

🔗 Plus d'informations sur les bonnes pratiques en forêt : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/que-faire-en-foret/regles-et-bonnes-pratiques-en-foret/%2B/2cc::en-foret-pas-de-dechets.html>